

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 02 mai 2017

Convocation du 25/04/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 03/05/2017.

L'an deux mil dix-sept, le deux mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Thierry MARCHAU, Christophe GAIGNON, Yvonne FREMONT.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND, Nicolas DAVIAUD

Bon pour pouvoir : de Claude LECHAT à Florian STEPHAN

DCM 2017-41

Délibération pour la demande de subvention à la Région

Le Maire propose de demander une subvention à la Région concernant le projet du Pôle loisirs tourisme du Nord Saumurois. La création d'un équipement d'accueil et d'hébergement à vocation équestre.

Description du projet :

Les communes de Brain sur Allonnes et de la Breille les Pins s'associent pour relancer l'offre d'activité de loisirs et de tourisme sur leurs territoires en créant un pôle structurant : le pôle loisirs tourisme du Nord Saumurois.

La commune de La Breille-les-Pins possède un ensemble de bâtiments communaux, constitué du restaurant et de l'hôtel actuel et d'un bâtiment annexe qui était un ancien hôtel. Cet hôtel avait une vocation touristique forte en accueillant des familles dont les enfants venaient en cure sur la commune du fait de la présence de la forêt. Depuis les années 70, il se trouve à l'abandon. Situé en bordure des sentiers équestres, il possède les terrains nécessaires pour devenir une halte équestre avec les équipements nécessaires (installation de boxes, abreuvoir, clôtures...). Sa configuration avec de grandes chambres, et une pièce au rez-de-chaussée, en fait un bâtiment particulièrement adapté pour une réhabilitation en gîte pour les cavaliers.

Les objectifs de la commune de La Breille-les-Pins sont les suivants :

- relancer son activité touristique en recréant une activité d'hébergement équestre sous forme de relais d'étape,
- dynamiser l'activité de son pôle touristique restaurant/hôtel en lui permettant de retrouver une clientèle de cavaliers,
- être partie prenante dans une offre touristique intercommunale en partenariat avec la commune de Brain-sur-Allonnes.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- une qualité de l'offre d'hébergement touristique équestre sur le territoire pour répondre à des besoins non pourvus,
- une consolidation de pôle hôtel/restauration existant sur le territoire (maintien du dernier commerce sur la commune) et des emplois en place,
- une valorisation du patrimoine communal (ancien hôtel).

Le relais d'étape fera l'objet d'une certaine exigence architecturale, respectant le patrimoine bâti et son insertion dans les sites locaux, tout en offrant un aménagement intérieur de qualité. L'équipement pourra accueillir au minimum 20 personnes.

Le calendrier prévisionnel des travaux et la réalisation des dépenses :

- la date à laquelle l'Avant-Projet sommaire ou définitif sera disponible : 2017

- la date de notification des marchés de travaux : 2017
- les dates de début des travaux et d'achèvement de l'opération 2017-2019

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT
Réhabilitation Bâtiment principal	430 000,- €	D.S.I.L.	50 000,- €
Modification Bâtiment annexe	15 000,- €	Réserve parlementaire (Demande en cours)	30 000,- €
Extension Bâtiment principal	50 000,- €	E.P.C.I. (Demande en cours)	90 000,- €
Equipements (mobilier, électroménager)	20 000,- €	Département (Demande en cours)	60 000,- €
Honoraires Architectes	85 000,- €	Région (Demande en cours)	120 000,- €
		Autofinancement	120 000,- €
		Emprunt	130 000,- €
TOTAL DES DEPENSES	600 000,- €	TOTAL DES RESSOURCES	600 000,- €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de déposer une demande de subvention à la Région
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- sollicite une subvention de la Région à taux maximum

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 03/05/2017
Et de la publication, le 03/05/2017

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 03/05/2017
Le Maire,
F. STEPHAN